



FICHE D'INSCRIPTION

A partir de 12 ans

SAISON 2018-2019

BRIGNAIS FULL CONTACT

<https://www.facebook.com/brignaisfullcontact>

<http://www.brignaisfullcontact.fr>

contact@brignaisfullcontact.fr

4 Entraînements par semaine

Full Contact, Kick-Boxing, Boxe Thaï, Combat Mixte (MMA)

A partir du mardi 11 septembre 2018

Les mardis et samedis au dojo du complexe sportif de Pierre Minssieux (Boulevard des sports 69530 BRIGNAIS)

Les lundis et jeudis au complexe au dojo sportif du Bri'sport (25, rue Paul Bovier Lapierre 69530 BRIGNAIS)

HORAIRES : de septembre 2018 à juin 2019

LUNDI : Débutants : 20h30 à 21h30 (Dojo complexe sportif Bri'sport)

Avancés : 20h30 à 22h (Dojo complexe sportif Bri'sport)

MARDI : Débutants : 19h45 à 21h (Dojo complexe sportif Pierre MINSSIEUX)

Avancés : 19h45 à 21h30 (Dojo complexe sportif Pierre MINSSIEUX)

JEUDI : Débutants 19h30 à 20h30 (Dojo complexe sportif Bri'sport)

Avancés 19H30 à 21h00/30 (Dojo complexe sportif Bri'sport)

SAMEDI : Entraînement libre Débutants Avancés : 11h à 12h30 (Dojo complexe sportif Pierre MINSSIEUX)

Règlement intérieur du BRIGNAIS FULL CONTACT

Article 1 : Tout membre de BRIGNAIS FULL CONTACT s'engage sur l'honneur à respecter les règlements inscrits à l'entrée des complexes sportifs du BRI'SPORT et Pierre MINSSIEUX, et sur la fiche d'inscription qui lui a été remis lors de son adhésion.

Il s'engage en particulier à se conformer à toutes les directives spéciales qui pourraient être émises par la ville de Brignais. Le non-respect de cet engagement entraîne automatiquement son exclusion de l'association.

Article 2 : L'accès aux dojos des complexes sportif BRI'SPORT et Pierre MINSSIEUX est strictement réservés aux membres actifs de l'association.

Article 3 : Il est demandé à tout membre de ne pas fumer, de ne pas rentrer en chaussures dans les salles d'entraînement.

Article 4 : Il est demandé à tout membre de respecter les autres membres de l'association ainsi que les membres d'autres associations fréquentant les complexes. Tous comportement agressif, insultes envers un membre ou moniteurs entraînera l'exclusion de l'association.

Article 5 : Un membre peut être radié pour non paiement de sa cotisation et pour des raisons graves allant contre le règlement intérieur du club.

Article 6 : Le BRIGNAIS FULL CONTACT étant affilié à une Fédération demande à ses adhérents de porter une tenue avec les protections (un Tee-shirt, un pantalon ou short de la discipline).

Article 7 : Afin de ne pas surcharger les cours, le BRIGNAIS FULL CONTACT peut être amené à refuser une ou plusieurs candidatures.

Article 8 : Pour les nouvelles inscriptions, un cours d'essai gratuit est possible sous présentation d'un certificat médical à la pratique des sports de combats, daté à partir du début de la saison.

Article 9 : Adhérent au contrat collectif de l'assureur, il peut souscrire des garanties individuelles complémentaires qui ne sont obligatoires.

Article 10 : Le règlement intérieur doit être dûment daté et signé

Article 11 : La libération des locaux doit être effectuée ¼ d'heure après la fin des cours

Article 12 : Pour valider son inscription en tant que compétiteur, il faut avoir l'accord des moniteurs

POUR S'INSCRIRE

1 photo lors de la 1^{ère} inscription (avec le nom et prénom au verso)

Certificat médical apte à pratiquer les sports de combats en loisir et ou compétition, daté à partir du 1 septembre 2018

Régler la cotisation

Remplir le questionnaire ci-dessous et le signer

TARIFS : de septembre à juin

- Passeport fédéral obligatoire ceux qui veulent faire de la compétition (si vous n'en avez pas) : **20 €**
- de 14 ans : **160 € + 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**
- de 16 ans : **170 € + 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**
- de 18 ans : **180 € + 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**
- + de 18 ans : **190 € + 20 € de droit d'entrée pour les nouveaux adhérents**

NOM du Fuller : **PRENOM du Fuller** :

ADRESSE du Fuller :

Code postal et Ville :

DATE DE NAISSANCE :

TEL (d'un parent si mineur) :

E-MAIL (d'un parent si mineur) :

REGLE LA SOMME DE : **EN ESPECE / PAR CHEQUE** (à l'ordre Brignais Full Contact)

M..... **Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du Brignais Full Contact. Que l'adhérent au contrat collectif de l'assurance, il peut souscrire des garanties individuelles complémentaires qui ne sont obligatoires.**

Pour les mineurs Nom et prénom avec SIGNATURE OBLIGATOIRE d'un parent légal

- ✓ **NOM** :
- ✓ **Prénom** :
- ✓ **Lien de parenté** :

SIGNATURE :